

AFFAIRE N° 31/7. - Subventions à divers organismes.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande l'autorisation de verser les subventions aux divers organismes suivants :

- cantines scolaires .....	23 087 865 Frs CFA
- caisse des écoles .....	1 000 000 Frs CFA
- écoles privées (chapitre 944 - article 657) .....	446 000 Frs CFA
- comité anti-tuberculeux (chapitre 953 article 657) .....	100 000 Frs CFA

Ces opérations seront inscrites au Budget Supplémentaire 1972.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

En ce qui concerne les Cantines Scolaires, vous savez qu'elles fonctionnent d'une part avec les fonds du FASO et, d'autre part avec les fonds communaux. Le FASO paie une partie des menus, puisque cela ne concerne que 21 000 enfants. C'est une dotation forfaitaire, fixée par le COMITE du FASO, car nous avons près de 24 000 enfants qui mangent tous les jours dans nos cantines. La différence est donc payée par la Commune. Le FASO paie également pour les cantinières chef et les surveillantes.

La participation de la Commune est importante, surtout si l'on ajoute encore à ces dépenses, celles du personnel titulaire qui s'occupe des cantines scolaires, et qui est payé sur le budget communal. Les cantines scolaires sont une très grosse affaire. 24 000 repas, en effet, sont servis tous les jours, à midi, sans incident notoire. L'année dernière, nous avons déboursé 84 000 000 pour les cantines scolaires. Cette année, nous allons payer un peu moins car nous avons été plus stricts sur les quantités, la surveillance a été plus accentuée, et cela nous a permis de faire de conséquentes économies. Les dépenses vont se situer entre 78 000 000 et 80 000 000. C'est une réduction si l'on tient compte du fait qu'il y a eu une augmentation de rationnaires. Si nous avions tenu le même rythme, nous aurions dû payer 90 000 000, environ.

Il y a maintenant les problèmes concernant la CAISSE des ECOLES. Monsieur Eric BOYER va vous en parler.

M. Eric BOYER. - Il y a surtout des problèmes pour l'achat de livres. La CAISSE des ECOLES vit presque dans un perpétuel état de mendicité ... Nous avons fait un très gros effort pour les Cantines Scolaires, il reste un effort à faire pour la Caisse des Ecoles, car, pour les achats de livres, crayons, etc ... ce n'est pas 1 000 000 qu'il faudrait inscrire au budget, mais beaucoup plus. Nous avons 800 classes à Saint-Denis.

LE MAIRE. - C'est pour vous dire les dépenses énormes que nous avons dans la Commune. Monsieur Eric BOYER est bien placé pour vous en parler puisque, outre ses fonctions d'adjoint, il est également conseiller pédagogique.

M. Eric BOYER. - Souvent, les communes sont critiquées. On nous reproche de ne pas donner d'effets classiques aux enfants. Et pourtant, nous faisons des efforts.

LE MAIRE. - Nous donnons régulièrement les petits objets : craies, crayons, etc ..., mais il y aurait un effort supplémentaire à faire. Il est immense si vous considérez qu'il y a 25 000 enfants dans le primaire.

M. Eric BOYER. - Un livre coûte entre 800 Frs et 1 000 Frs. Chaque parent dépense en moyenne 10 000 Frs par an pour son enfant.

LE MAIRE. - Il y a eu une évolution dans cette affaire. Dans les premiers temps, il n'y avait qu'une école par village. Il était normal qu'elle soit communale. Aujourd'hui, l'école est devenue une affaire d'Etat et ce dernier, en l'occurrence, fait un transfert de charges. Il est impensable qu'une Commune comme Saint-Denis supporte seule les frais de fonctionnement de 800 classes.

Mme ROCHE. - Il faudrait que l'Education Nationale s'en charge également.

LE MAIRE. - L'Education Nationale fait aussi un gros effort, mais cela devrait se passer à l'échelon national. Tous les Maires de l'Association ont demandé que l'Etat prenne en charge toutes les écoles.

Mme ROCHE. - Cela ne peut plus être à la charge de la collectivité locale.

M. Eric BOYER. - Il y a de nombreux parents qui ne peuvent pas acheter les effets classiques que les instituteurs demandent aux enfants. L'école reste encore, une école de riches ! les pauvres ne peuvent pas aller correctement en classe !

LE MAIRE. - Il y a tout de même des compensations. Les instituteurs et les enseignants, d'une façon générale, paient bien souvent, personnellement, des effets aux enfants les plus déshérités. Il y a également les coopératives scolaires.

Mme FUTHAZAR. - Mais cela ne suffit pas.

LE MAIRE. - Plusieurs fois, nous-mêmes, nous avons acheté des effets aux enfants les plus pauvres.

M. Eric BOYER. - Il faudrait reconsidérer le problème, particulièrement au budget primitif. D'autre part, les écoles privées reçoivent des subventions de la Mairie !

LE MAIRE. - C'est une obligation, imposée par l'Administration. C'est une somme fixée au départ, suivant ce que donne le Département. Nous payons environ 25 %.

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.